

La CPAM du Vaucluse doit remédier à 600 arrêts maladie par jour

Un renforcement des contrôles en coordination avec l'employeur est annoncé

Avec 600 arrêts maladies par jour qui peuvent atteindre les 700 au plus fort de l'hiver avec les épidémies de grippe et de gastro-entérite, la CPAM de Vaucluse figure comme toutes les caisses de la région PACA au-dessus de la moyenne nationale.

Dans le cadre de la loi de finances de la sécurité sociale 2008, il lui a été demandé d'expérimenter le renforcement du contrôle sur les arrêts maladie comme à six autres caisses en France. (Lire dans notre édition du 23 février). Pas celle des Bouches du Rhône qui présente pourtant le même niveau de chiffres.

"C'est peut-être parce qu'en Vaucluse, nous avons l'habitude de mener des opérations pilote" commente Gérard Arcéga, directeur de la CPAM de Vaucluse qui confirme un "taux plutôt élevé des arrêts maladie en Vaucluse comme dans toute la région Paca et si l'on savait pourquoi, peut-être que l'on y aurait remédié plus efficacement" note-t-il avant d'ajouter.

"Il est vrai qu'il y a une démographie médicale importante et que l'offre génère la demande. Cela ne veut pas dire que les médecins sont plus laxistes qu'ailleurs. Il y a aussi peut-être un manque de rigueur de nos caisses et pour le département un problème de précarité avec une population plus fragile." Le décret d'application est tout frais, la stratégie à adopter n'est pas encore bien définie mais l'expérimentation va donc s'inscrire dans une meilleure coordination entre les médecins contrôleurs de la sécurité sociale et les médecins habilités à effectuer des contre-visites pour le compte des employeurs.

À partir du mois de mars, la CPAM va demander à ces derniers de l'informer systématiquement des conclusions de ces contre-visites afin d'intensifier ses propres contrôles. Si la méthode n'est pas du goût des syndicats de salariés et inspire une certaine prudence du côté du patronat, la méthode réjouit les sociétés de contrôle médical patronal comme Médi'Six prestataire de contre-visites dans le département.

"Notre travail va enfin être pris en compte par les caisses à qui pourtant nous transmettons déjà nos rapports" déclare la gérante Géraldine Pujol qui constate des arrêts abusifs dans une proportion d'un sur deux, le plus souvent pour non-respect des heures de sortie.

Par Nathalie Varin (nvarin@laprovence-presse.fr)